

L'homme qui construit sur le roc

VJ 91.2–94.1 (SC 59.4–61.2) :

Il est deux erreurs dont les enfants de Dieu—tout particulièrement ceux qui viennent d'accepter Sa grâce — doivent spécialement se garder. La première, nous en avons déjà parlé, consiste à se confier en ses propres œuvres et à se reposer sur quelque bonne action pour rentrer dans la faveur de Dieu. Celui qui cherche à observer la loi et à devenir saint par ses propres œuvres entreprend une impossibilité. Tout ce que peut faire l'homme hors de Christ est entaché d'égoïsme et de péché. Seule la grâce de Christ, par la foi, peut nous rendre saints.

L'erreur opposée est non moins dangereuse : elle consiste à croire que la foi en Christ dispense l'homme d'observer la loi de Dieu ; que la foi étant seule capable de nous rendre participants de de la grâce de Christ, nos œuvres n'ont rien à voir à notre rédemption.

Veillez observer ici, toutefois, que l'obéissance n'est pas seulement une soumission extérieure, mais un service d'amour. La loi de Dieu est un reflet de Sa nature ; c'est l'expression du grand principe de l'amour, et par conséquent la base de Son gouvernement dans le ciel et sur la terre. Si nos cœurs sont transformés à la ressemblance de Dieu, si l'amour divin est implanté dans notre âme, ne mettrons-nous pas en pratique la loi de Dieu dans notre vie ? Quand le principe de l'amour est enraciné dans notre cœur, quand l'homme est transformé à l'image de Celui qui l'a créé, cette promesse de la nouvelle alliance est accomplie : “Je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et Je les écrirai dans leur esprit.” Hébreux 10:16. Et si la loi est écrite dans le cœur, ne façonnerat-elle pas la vie ? Une obéissance, un ser-

vice et une allégeance qui a l'amour pour mobile, voilà la véritable preuve que nous sommes Ses disciples. Aussi est-il écrit : "Ceci est l'amour de Dieu, que nous gardions Ses commandements." "Celui qui dit : 'Je l'ai connu, et qui ne garde point Ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui.'" 1 Jean 5:3 ; 2:4. Loin de dispenser l'homme de l'obéissance, la foi, et la foi seule, le rend participant de la grâce de Christ, qui le met à même d'être obéissant.

Nous ne gagnons pas le salut par notre obéissance, puisque le salut est un don gratuit de Dieu, qui s'obtient par la foi. Mais l'obéissance est le fruit de la foi. "Vous savez que Jésus-Christ a paru pour ôter nos péchés, et qu'il n'y a point de péché en Lui. Quiconque demeure en Lui, ne pèche point ; quiconque pèche, ne l'a point vu et ne l'a point connu." 1 Jean 3:5, 6. Là est la pierre de touche. Si nous demeurons en Christ, si l'amour de Dieu demeure en nous, nos sentiments, nos pensées, nos desseins, nos actes seront conformes à la volonté de Dieu telle qu'elle est exprimée dans les préceptes de Sa sainte loi. "Petits enfants, que personne ne vous séduise : celui qui pratique la justice, est juste comme Lui-même est juste." 1 Jean 3:7. La justice est définie par la sainte loi de Dieu énoncée dans les dix préceptes donnés sur le mont Sinaï.

La prétendue foi en Christ qui délie les hommes de l'obligation d'obéir à Dieu n'est pas de la foi mais de la présomption. "Vous êtes sauvés par la grâce, par le moyen de la foi." Mais la foi, "si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même". Éphésiens 2:8 ; Jacques 2:17. Avant Son incarnation, Jésus disait de Lui-même : "Je veux faire ta volonté, mon Dieu ! et ta loi est au fond de mon cœur." Psaume 40:9. Et au moment de remonter au ciel, Il faisait cette déclaration : "J'ai gardé les commandements de Mon Père, et ... Je demeure dans Son amour." Jean 15:10. Et l'Écriture nous dit : "Par ceci nous savons que nous l'avons connu, savoir, si nous gardons Ses commandements." "Celui qui dit qu'il demeure en Lui doit aussi

marcher comme Il a marché Lui-même.” 1 Jean 2:3, 6. “Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez Ses traces.” 1 Pierre 2:21.